

LA VENDÉE DANS LES DISCOURS DE ROBESPIERRE.

La guerre de Vendée n'est pas terminée. Le sera-t-elle un jour? Il est permis d'en douter. (1) Au delà de ses événements (2), son interprétation a débouché sur de sévères polémiques, (3) relancées et attisées par les commémorations des Bicentennaires (de 1789 et de 1793) (4). La Vendée a été accaparée par toute une tradition historiographique conservatrice et réactionnaire qui prospère sur cette guerre civile, quitte à en faire un parc à thème historique idéologique! (5) Pour les tenants officiels de cette histoire « blanche », venant souvent de la droite catholique ou/et de l'extrême-droite, l'ennemi c'est la Révolution, la République, le « Bleu », et l'homme politique qui cristallise toutes les haines, c'est Robespierre.

Il n'est pas de notre propos d'analyser ici la part prise de l'Incorruptible dans les décisions de la Convention, du Comité de Salut public et du gouvernement révolutionnaire en général dans la gestion de cette guerre et la répression contre les combattants vendéens. Ce serait d'ailleurs vain, tant les décisions prises furent collectives chez les Montagnards au pouvoir à partir de juin 1793. (6) Cependant, même s'il n'est qu'un membre parmi d'autres du Comité de Salut public, l'aura de Robespierre est telle qu'il devient rapidement la cible des historiens pro-vendéens, davantage encore que Barère, le grand pourfendeur de la Vendée, ou Carnot « l'organisateur militaire de la victoire » dans l'Ouest.

Mais que pense réellement Robespierre des événements de la Vendée? Il est cependant possible de cerner quelque peu ses idées à partir de ses interventions publiques à la tribune de la Convention et des Jacobins de mars à décembre 1793. On notera qu'en 1794, Robespierre parlera très peu publiquement de la Vendée.

Les deux volumes des œuvres complètes de Maximilien Robespierre consacrés à ses discours des années de la Convention (septembre 1792-juillet 1794) relèvent quarante-trois occurrences consacrées à la Vendée et qui se divisent ainsi: 21 dans le volume IX (septembre 1792-juillet 1793), 22 dans le volumes X (juillet 1793-juillet 1794). Ce sont des chiffres relativement modestes, notamment pour un dirigeant révolutionnaire de cette envergure, prolix à la tribune, présentant de grands rapports au nom du Comité de Salut public sous l'an II. (7)

La relative rareté du thème vendéen dans les discours de Robespierre en augmente encore l'intérêt.

A l'annonce à la Convention de la révolte vendéenne, de la connaissance des premiers massacres connus de « bleus », et pire encore, des défaites militaires de l'armée républicaine, l'émotion est à son comble à l'assemblée.

Vigilant et parfois soupçonneux, souvent à juste titre, à l'égard des chefs militaires qui dirigent nos armées, Robespierre met en avant la trahison de certains généraux, souvent issus, il est vrai, de l'Ancien Régime, et dont le patriotisme apparaît plus que douteux.

Dès le 23 mars 1793, Robespierre se montre intransigeant envers le général Marcé, coupable d'être battu avant tout. Mais cette défaite de militaires devant des paysans armés de faux peut apparaître suspecte. « *Je demande que le général Marcé soit poursuivi comme contre-révolutionnaire, coupable de haute trahison contre la liberté, et qu'il soit renvoyé au tribunal révolutionnaire* ». (8)

Et même si la Convention ne suit pas l'Incorruptible, la ligne fixée est claire. Les généraux ont non seulement un impératif de résultats, et donc de victoires, mais aussi de loyauté et de patriotisme irréprochables. La défection spectaculaire de Dumouriez renforcera ce soupçon permanent à l'égard des généraux. La complicité de Marcé avec Dumouriez n'est pas avérée mais pour Robespierre et les Montagnards, cette dénonciation collective par ces discours à la Convention crée « la guerre et l'unité de Vendée ».

En juin 1793, aux Jacobins, au paroxysme des victoires vendéennes, qu'il nomme « *les malheurs de la Vendée* » (9), Robespierre relie à nouveau les défaites et la trahison des commandants, ici le général Menou « *J'observe qu'il n'est pas même entré dans la tête de personne de destituer un général dont les trahisons sont évidentes* » (10). Six jours plus tard, il revient sur les destitutions nécessaires de généraux présents en Vendée, mais en renvoyant ces décisions au Comité de Salut public « *Quant aux mesures qui concernent les généraux, ce n'est pas à la tribune qu'on peut*

décider, c'est à un Comité qu'il faut renvoyer l'examen ». (11) Ce sont les cas des généraux Westermann, Ligonier et Menou qui sont évoqués ici, et donc plutôt protégés par cette intervention.

La guerre de Vendée éclate et se développe durant les mois de mars, avril et mai 1793, au moment même où se déroulent à la Convention les plus féroces batailles entre la Montagne et la Gironde. (12) Engagé en première ligne dans ce combat contre les Girondins, mais sans doute moins que Marat, Hébert et même Danton, Robespierre présente la « faction brissotine » comme complice de la Vendée. Est-ce une complicité réelle et concertée, ou plutôt une complicité objective entre deux événements se déroulant en même temps qui tendent à combattre et éventuellement à détruire la Révolution? Finalement dans l'esprit de Robespierre cela importe peu. Le résultat, ce sont les divisions des patriotes et les trahisons réelles ou supposées qui mettent la Révolution en danger.

Durant cet irrespirable mois de mai 1793, où les batailles parlementaires à la Convention sont extrêmement violentes et où l'on pressent un basculement en faveur des uns ou des autres, Robespierre rend les Girondins complices de la Vendée. A la Convention il lance « *S'il y a une armée de contre-révolutionnaires dans la Vendée, il y en a une autre dans Paris; il faut contenir l'une et l'autre* ». (13) Il craint que Paris ne se retrouve sans défense si les sans-culottes la quittent pour les frontières et la Vendée « *Il faut empêcher que les complices des rebelles triomphent ici, quand nous enverrons des patriotes dans la Vendée* ». (14) Il met en cause la volonté de la majorité de la Convention de lutter efficacement contre la « faction girondine » associée de fait aux rebelles de la Vendée « *Vous dites que vous voulez marcher contre les rebelles de la Vendée, et vous protégez leurs complices* ». (15)

Plus tard, après la chute et l'arrestation des chefs girondins, il associera encore plus directement les victoires vendéennes avec les « conspirations » de la Gironde. Ainsi le 2 août 1793, lors d'une intervention contre Carra, journaliste girondin « *Rappelez-vous les progrès des rebelles de la Vendée, et reconnaissez les auteurs de ces désastres dans les conspirateurs que nous avons été trop longtemps à frapper* ». (16) Trois mois auparavant, la duplicité des Girondins à l'égard des Vendéens mais aussi de ceux de la coalition et des riches profiteurs était dénoncée en ces termes « *Ceux qui protègent aujourd'hui les riches négociants, les praticiens, protègent aussi Cobourg et les révoltés de la Vendée* ». (17)

Aux Jacobins, le 8 mai 1793, Robespierre explique la lutte qui s'est engagée contre les Vendéens en des termes sémantiques destinés à rester dans l'histoire. « *J'ai dit ce matin à la Convention que les patriotes de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraîneraient sur leur route tous leurs frères des départements, et qu'ils les extermineraient tous... Oui, tous les rebelles à la fois. [...] Patriotes, volez à la rencontre des brigands de la Vendée* ». (18)

Le champ lexical des « Vendéens » utilisé par Robespierre et les révolutionnaires fait référence à l'ennemi le plus implacable: brigand, contre-révolutionnaire, rebelle, scélérat, aristocrate, ennemi, révolté, insurgé. Tous ces termes résument la Vendée ou le Vendéen.

Le brigand représente cette personne malhonnête, sans aucun scrupule, prête à toutes les abominations. Le scélérat (du latin crime), c'est le bandit qui commet le crime. Si la définition du rebelle est plus classique, en révolte ouverte contre une autorité constituée, le Vendéen restera ce scélérat et plus encore ce brigand.

Le verbe exterminer est souvent utilisé par les révolutionnaires. Il est à expliquer. La définition renvoie au latin exterminare signifiant chasser. Son sens précis signifie « Faire périr entièrement ou en grand nombre, massacrer ». Dans la rhétorique et l'emphase des discours révolutionnaires, le verbe est souvent prononcé, à divers propos d'ailleurs. Il est à noter qu'il ne concerne ici que les « scélérats de la Vendée », c'est-à-dire les « criminels insurgés ». Robespierre n'utilisera plus ce verbe associé aux Vendéens dans aucun autre discours. Aujourd'hui, il est manipulé par certains historiens peu scrupuleux visant d'abord à discréditer les idéaux de la Révolution française. (19)

Par ses caractéristiques propres, la guerre de Vendée est d'abord intérieure, intestinale à la France et

apparaît comme le danger le plus grand, une trahison interne au pays.

Cependant, pour Robespierre et les révolutionnaires, la Vendée est également complice des rois coalisés extérieurs. Et il est vrai que les chefs vendéens ont constamment cherché, en vain, à établir une jonction avec les Anglais qui naviguent au large de l'Atlantique et de la Manche. Ces derniers ne les aideront que très tardivement, en 1795. De même les rapprochements de la Vendéens avec les émigrés et les Princes n'ont pu aboutir en raison des réticences de ces derniers. Pourtant la Vendée reste associée, selon tous les révolutionnaires, à Coblençe. Robespierre dénonce ainsi cette connivence « *L'armée de la Vendée est un détachement de l'armée de Cobourg* ». (20) « *Lorsque les révoltés dans la Vendée font des progrès, leurs crimes, c'est la ligue des rois* ». (21) La Vendée est également associée à Pitt, le premier ministre anglais, ennemi juré de la Révolution française.

La Vendée rejoint également les révoltes fédéralistes qui éclatent durant le printemps et l'été 1793, souvent dans le sillage de l'élimination des Girondins à la Convention. Robespierre associe la révolte vendéenne aux fédéralistes et aux guerres de la coalition. A plusieurs reprises, il souligne les convergences de toutes ces forces armées hostiles aux Montagnards. Le 12 août 1793, il évoque « *les mânes des patriotes massacrés à Marseille, à Toulon, dans la Vendée* ». (22) Des patriotes, girondins provinciaux, comme ceux de Nantes lors du siège tenu et victorieux du 29 juin, contribuent également, il est vrai, à empêcher le basculement de tout l'Ouest à l'insurrection vendéenne. Le 3 octobre, alors qu'Amar, au nom du Comité de Sûreté générale présente le rapport accusateur contre les Girondins, Robespierre les discrédite par cette phrase « *pour ne pas entendre les cris de sang qu'ils ont fait couler dans la Belgique, dans la Vendée, à Toulon, et partout où cette faction criminelle a exercé son influence* ». (23) Ce qui n'empêchera pas Robespierre dans cette même séance, par tactique et réalisme politique ou/et volonté de ne pas multiplier les coupables, et pourquoi pas, par humanité, de prendre la défense et de sauver les « 73 » députés girondins pétitionnaires contre le 2 juin 1793.

Dénonçant des contre-révolutionnaires, Robespierre les nomme ainsi aux Jacobins le 6 nivôse-26 décembre 1793: « *Ce sont ceux que réclament Bordeaux, et la Vendée, et Pitt, et Cobourg* ». (24)

La guerre de Vendée nécessite l'envoi de multiples représentants en mission, dans les départements et aux armées. (25) Ces représentants en mission se complètent ou/et s'opposent. Des luttes d'influence se développent entre les différents députés qui s'appuient d'ailleurs sur les sans-culottes et les administrations locales. A partir de l'automne 1793, les oppositions parisiennes entre les Montagnards de différentes tendances, Hébertistes, Dantonistes et autres, se répercutent en Vendée sur la conduite de la guerre, les nominations de généraux et de représentants en mission.

A plusieurs reprises, notamment à la Convention le 28 août, puis aux Jacobins le 6 septembre, Robespierre défend Rossignol, général sans-culotte et commandant en chef de l'armée des Côtes de La Rochelle. Le 3 nivôse-23 décembre 1793, il défend Ronsin général en chef de l'armée révolutionnaire parisienne, proche du ministre de la guerre Bouchotte et des Hébertistes, contre les accusations de Philippeaux proche des indulgents: « *Philippeaux l'a rendu coupable du sang de trente mille hommes qui a coulé dans la Vendée. Le Comité de Salut public méprise de pareilles accusations* ». (26) Robespierre évolue naturellement dans ces périodes exceptionnellement complexes, où l'enjeu du commandement militaire des armées républicaines est crucial. Il finit par abandonner Rossignol puis doute de Ronsin et Vincent, étiquetés clairement hébertistes.

A de multiples reprises, Robespierre demande des comptes à certains représentants en mission revenus de Vendée qu'il regarde comme suspects: Carra, Coustard, Lecointe-Puyraveau, Jard, Bourdon de l'Oise, Goupilleau de Fontenay, Fouché. Le 18 juin 1793, à la Convention, il réclame le rappel des cinq premiers « *J'appuie le rappel des commissaires qui sont violemment prévenus pour ne pas dire convaincus, d'avoir favorisé les rebelles* ». (27) Le 11 septembre 1793, aux Jacobins, la mission de Bourdon de l'Oise est examinée et Robespierre s'exclame: « *Personne n'est plus que moi indigné de la conduite de Bourdon. Bourdon est coupable au moins d'erreur* ». (28) Dans des notes personnelles, Robespierre dressera un terrible portrait de Bourdon: « *Bourdon (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunk, de*

tuer des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur. [...] Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies ». (29)

Déjà commenté dans cette même séance, Goupilleau de Fontenay est mis en cause plusieurs mois plus tard en raison de sa complicité présumée avec Bourdon de l'Oise pour des actes délictueux commis en Vendée. Dans un discours non prononcé sur la faction de Fabre d'Églantine, Robespierre parlera ainsi des deux députés vendéens, Goupilleau de Fontenay et Goupilleau de Montaigu: « *Les deux Goupilleau, tous deux citoyens de la Vendée, tous ayant besoin de rejeter sur les patriotes qui tiennent les rênes du gouvernement, les prévarications multipliées sont ils se sont rendus coupables durant leur mission dans la Vendée ».* (30) Les deux Goupilleau étaient farouchement contre les rebelles vendéens mais, politiquement, étaient également opposés à Robespierre.

Le cas de Fouché est célèbre. Robespierre entreprit la lutte contre lui aux Jacobins à l'été 1794. Les raisons en sont complexes et multiples. Remontent-elles à leur rencontre d'Arras, à leur opposition sur les questions religieuses attisées par les missions de Fouché dans la Nièvre puis à Lyon? Le conflit devient violent quand les Jacobins portèrent Fouché à la présidence du club. Robespierre dénonçait son comportement lors de sa célèbre mission de répression à Lyon. Pourtant, il lui reprochera également ses décisions lorsqu'il était présent en Vendée « *Fouché, ce législateur qui s'est signalé par sa mission dans la Vendée, par les mesures qu'il a adoptées à l'égard des royalistes faits prisonniers et par les comptes qu'il en a rendus de loin en loin à la Convention ».* (31) Dans la même séance Robespierre tracera un portrait saisissant de Fouché « *Craint-il les yeux et les oreilles du peuple? Craint-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime, que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme toute entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachés, on y lise ses pensées? ».* (32)

Mais c'est surtout Carrier qui retient la mémoire d'un représentant en mission coupable de crimes en Vendée. (33) Envoyé en mission dans l'Ouest, il dirige la répression à Nantes d'octobre 1793 à février 1794. « *Ce conventionnel est aujourd'hui au cœur des débats sur la Vendée ».* (34) Les 15 et 16 pluviôse an II- 3 et 4 février 1794, le jeune Marc-Antoine Jullien, fils du député Jullien de la Drôme, agent du Comité de Salut public envoie deux lettres à son ami Robespierre. (35) Il y dévoile les méthodes répressives de Carrier, et notamment les tristement célèbres noyades « *Il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans les bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes ».* (36) Le bilan de Carrier est d'ailleurs catastrophique: « *La réunion des trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes ».* (37) Le constat est sans appel et Jullien demande à Robespierre de rappeler Carrier, sans délai. « *Rappelez Carrier. Il n'y a pas un instant à perdre. Il faut sauver Nantes, éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier ».* (38) Robespierre agit immédiatement. Le 18 pluviôse, Carnot rédige un arrêté qui remplace Carrier par l'intègre Prieur de la Marne. (39) Le 20 pluviôse, Barère informe Prieur de sa nouvelle mission: « *Rends toi à Nantes pour y établir le gouvernement révolutionnaire ».* (40) Carrier est clairement désavoué par le Comité de Salut public « *Carrier a eu des formes dures; il a employé des moyens qui ne font pas aimer l'autorité nationale ».* (41) Désormais les priorités sont à s'occuper des « *affaires de la Vendée, à surveiller et à accélérer contre le maudit Charette qui rallie des rebelles et des brigands ».* (42) Carrier reçut son rappel par une lettre du Comité de Salut public, qui, même édulcorée, était un désaveu formel: « *Tes travaux multipliés dans une ville peu patriote et voisine de la Vendée méritent que tu te reposes quelques instants. Ta santé a été altérée par tes occupations constantes ».* (43)

Carrier fut rappelé à Paris par l'intervention de Robespierre. La politique du Comité de Salut public a changé en janvier-février 1794. Les hébertistes sont désavoués. De multiples représentants en mission sont rappelés. Malgré une certaine indépendance Carrier restait proche des Cordeliers et des hébertistes.

Robespierre n'a pas couvert les crimes de Carrier. C'est lui, avec ses collègues du Comité de Salut public, Barère, Billaud-Varenne, Carnot, qui décide de le rappeler sur-le-champ, une fois les lettres de son agent Jullien reçues.

Même s'il n'a pas prononcé de grands rapports sur le sujet, même s'il n'a pas rédigé d'arrêtés spécifiques au sein du Comité de Salut public, Robespierre s'est tenu particulièrement informé de la situation en Vendée. Cette lutte entre généraux et représentants en mission, souvent pour des enjeux de pouvoir, lui paraît insupportable et dangereuse. A plusieurs reprises, il précise qu'il connaît parfaitement la situation en Vendée et les jeux équivoques de certains révolutionnaires présents sur place.

« *J'ai reçu des détails sur les malheurs de la Vendée* ». (44) « *Les magasins de la Vendée viennent d'être incendiés* ». (45) « *Je demande la permission de vous faire part de quelques observations sur tous les rapports qu'on vous fait de la Vendée* ». (46)

Dans son carnet personnel, sorte d'aide-mémoire, conservé aux Archives Nationales, et couvrant la période de septembre à décembre 1793, Robespierre a noté « *rapport sur la Vendée* » (47) et surtout cette phrase significative de son état d'esprit: « *La Vendée, tout est à changer* ». (48) Les rivalités exacerbées entre les différents groupes révolutionnaires ont pu provoquer, en effet, de multiples ratés et défaites dans le camp républicain.

Lors de sa lutte contre la déchristianisation qui se développe à l'automne 1793 (49), et particulièrement dans ses discours pour la liberté des cultes les 1er et 15 frimaire an II-21 novembre et 5 décembre 1793, Robespierre cite souvent la Vendée à l'appui de ses démonstrations.

En effet l'importance du rôle du clergé réfractaire dans les causes ainsi que dans le déroulement de la guerre de Vendée est connue. Ce « fanatisme religieux » est d'abord, selon Robespierre, un simple calcul tactique des chefs vendéens « *On sait d'ailleurs que le zèle religieux qu'affectent les chefs des rebelles de la Vendée, n'est que l'hypocrisie des aristocrates qui veulent, au nom de la religion, recouvrer leur puissance* ». (50) Robespierre constate d'ailleurs que le poids de la religion diminue dans la société française éclairée, à l'exception notable de la Vendée « *Vous devez remarquer que l'opinion publique prend une route contraire à la superstition. La Vendée semble, il est vrai, prouver contre cette assertion* ». (51)

Les persécutions contre les prêtres et la religion sont autant injustes qu'inutiles et servent à rallumer les braises de la guerre de Vendée. Pour Robespierre, c'est l'esprit contre-révolutionnaire qui a créé la Vendée, souvent athée, et non la religion « *Cinq ans d'une Révolution qui a frappé sur les prêtres, déposent de son impuissance: la Vendée même, son dernier asile, ne prouve point du tout son pouvoir. C'est la politique, c'est l'ambition, ce sont les trahisons de ceux qui gouvernaient jadis, qui ont créé la Vendée; c'étaient des hommes sans honneur, comme sans religion, qui traînaient des brigands étrangers ou français au pillage, et non aux pieds des autels* ». (52) Robespierre dénonce les prêtres ainsi que les athées et ne veut surtout pas transformer les catholiques en martyrs.

Les persécutions religieuses attisées par les « puissances étrangères » contribuent à réactiver la guerre civile de la Vendée. Robespierre dénonce cette politique déchristianisatrice qui alimente la contre-révolution. Ceux qui la mettent en place, les Hébertistes souvent, sont donc des complices objectifs des coalisés et des Vendéens. Visiblement, en bon manœuvrier, Robespierre avait changé de politique dans la Vendée, vis-à-vis des hébertistes.

« *Je reviens au plan des puissances étrangères. [...] Nous y recruterons la Vendée avec succès, nous y développerons toute la puissance du fanatisme; nous déterminerons enfin l'énergie du peuple en faveur de la liberté, et nous en étoufferons l'enthousiasme dans des disputes de religion* ». (53) « *Le mouvement que l'on a imprimé sur le culte catholique a donc eu de grands objets; le premier de recruter la Vendée, d'aliéner les peuples de la nation française et d'employer la philosophie à la destruction de la liberté* ». (54)

Et les ennemis de la France révolutionnaire d'affirmer « *Nous rendrons la liberté odieuse; nous recruterons la Vendée, nous naturaliserons les guerres* ». (55)

La Vendée est d'abord pour Robespierre une division, un malheur facteur de désastres où l'on entend les « cris du sang ». Pour les patriotes victimes des Vendéens, il utilise le mot très fort de « *boucherie* » (56), preuve s'il en est qu'il connaît parfaitement la cruauté spécifique de ce conflit. C'est pour offrir aux patriotes républicains une perspective positive de cette terrible guerre que

Robespierre va mettre en lumière des exploits héroïques vertueux, à imiter.

Le 17 juin 1793, à la Convention, un adolescent de 14 ans, Derudder, se présente à la barre avec sa mère et relate comment il vengea son père assassiné par un rebelle vendéen « dans l'affaire de la Fougereuse », en réussissant à abattre le meurtrier. Sur proposition de Legendre, la Convention adopta le jeune homme orphelin de père. « *Robespierre demande une récompense pour la mère et pour l'enfant qui est embrassé par le président* ». (57) Suite à l'intervention de Robespierre un secours provisoire à la famille de mille livre est votée.

L'Incorruptible reprendra cette position mais en l'approfondissant afin de proposer aux jeunes Français un héros adolescent qui préféra, dit-on, se sacrifier plutôt que de renier ses convictions républicaines. Ce jeune garçon, Joseph Bara, assassiné lâchement par des rebelles vendéens, se dresse contre les brigands royalistes! Cependant l'histoire de Bara peut aussi s'analyser comme une utilisation politique à des fins intérieures destinée notamment à discréditer les martyrs républicains jugés trop proches des hébertistes (Le Peletier, Marat, Chalier). Sa postérité, évidemment utilisée politiquement, deviendra incroyable, de la III^e République jusqu'aux débuts de la Ve République. (58) Elle doit beaucoup à Robespierre, qui reprit les premiers éléments recueillis et exposés à l'Assemblée par Barère.

Le 8 nivôse an II-28 décembre 1793, il raconte en des termes très lyriques et émouvants la mort de Bara en Vendée. Son récit deviendra un texte pédagogique de l'école républicaine.

« *Parmi les belles actions qui se sont passées dans la Vendée et qui ont honoré la guerre de la liberté contre la tyrannie, la Nation entière doit distinguer celle d'un jeune homme dont la mère a déjà occupé la Convention. Je veux parler de Barra, ce jeune homme âgé de 13 ans, a fait des prodiges de valeur dans la Vendée. Entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort, et de l'autre lui demandaient de crier vive le roi! Il est mort en criant vive la République!* » (59)

Assassiné par les brigands de la Vendée, Bara possédait les valeurs familiales associées aux valeurs patriotiques « *Ce jeune enfant nourrissait sa mère avec sa paye; il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la Patrie* ». (60) Le proposant en exemplarité, ce qu'il n'avait pas fait pour Marat assassiné, Robespierre demande alors le « *Panthéon pour le jeune hussard* ». (61) « *Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Barra, que cette fête soit promptement célébrée, et avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons* ». (62)

Dans son célèbre discours du 18 floréal-7 mai 1794, Robespierre revient sur les mérites immortels de Bara érigés en exemplarité auquel il associe un autre jeune adolescent Viala victime des fédéralistes, histoire « rapportée » par son oncle Agricole Moureau. Il trouve là des accents patriotiques éloquents destinés à proposer un modèle idéal de vertu à imiter pour la jeunesse républicaine française. « *Jeunes Français, entendez-vous l'immortel Barra qui, du sein du Panthéon, vous appelle la gloire? Venez répandre des fleurs sur sa tombe sacrée. Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère et tu mourus pour ta patrie! Barra, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme; la patrie a adopté ta mère; la patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra, tu n'as pas trouvé de modèles dans l'Antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu* ». (63)

Finalement, Bara n'entrera pas au Panthéon, victime collatérale du 10 thermidor. La fête pourtant enfin prévue le 10 thermidor après plusieurs reports tournera court. Peut-être craignait-on qu'elle ne renforce encore le prestige de l'Incorruptible et n'affaiblisse davantage ses ennemis? En raison des circonstances tragiques connues, elle sera remplacée par le supplice de Robespierre et de ses partisans.

Mais sa mémoire perdurera, réactivée par les différentes républiques françaises successives.

Réveiller Bara, c'est réveiller les ardeurs des valeurs patriotiques et républicaines de l'an II de la jeunesse française, comme lors de l'affirmation définitive de la République dans les années 1880 ou pendant la Résistance sous l'occupation nazie. Bara a été utilisé à diverses occasions, également pour des pièces peu patriotiques ni militaristes. Face à la « mythologie vendéenne » elle aussi instrumentalisée, Robespierre avait réussi un coup de maître.

L'art iconographique, impulsé par David, magnifia le sacrifice de Bara, sous l'an II comme ensuite aux XIX^e et XX^e siècles dans les manuels scolaires de plusieurs générations d'écoliers. Les livres

de Lavisserie destinés aux écoles primaires en sont la parfaite illustration.

Comme membre du Comité de Salut public, Robespierre a également signé plusieurs centaines d'arrêtés. Une vingtaine seulement environ concerne la Vendée. Il n'en a rédigé aucun lui-même et s'est borné à apposer sa petite signature sur les arrêtés écrits par ses collègues. (65)

Sur les vingt arrêtés étudiés, 11 ont été rédigés par Barère, 5 par Carnot et 3 par Prieur de la Côte d'Or. La grande majorité de ces arrêtés, dix-sept, se trouve dans le carton AF II 278 des Archives Nationales. 14 arrêtés concernent la période octobre-décembre 1793, c'est-à-dire celle de « la virée de Galerne » des Vendéens après la bataille de Cholet. L'extension du conflit à tout l'Ouest par l'arrivée des Vendéens hors de leur région devient la crainte du Comité de Salut public et beaucoup de ces arrêtés concernent la stratégie militaire, l'organisation des troupes républicaines et la défense des villes et ports.

Le regroupement des forces républicaines s'avère donc nécessaire pour vaincre « *Les divers échecs éprouvés par l'armée dirigée contre les rebelles de la Vendée doivent être attribués en grande partie à la dissémination des forces* ». (66) En unissant les troupes, les républicaines doivent « *concourir en masse à la destruction des brigands* », (67) et prendre les dispositions militaires indispensables « *sur les moyens d'exterminer les rebelles fugitifs de la Vendée dans les départements de la Mayenne et circonvoisins* ». (68) Il faut protéger les villes, ports et départements menacés car « *infestés par les brigands de la Vendée* ». (69)

En décembre 1793, des renforts d'Alençon sont dépêchés vers Le Mans, objectif des combattants vendéens: « *Les brigands de la Vendée se sont portés sur la ville du Mans* ». (70) Le comité veut empêcher coûte que coûte le retour des Vendéens chez eux. Il donne des ordres précis pour « *s'opposer au passage de la Loire par les brigands et les empêcher de rentrer dans la Vendée* ». (71) Le rétablissement provisoire de la navigation sur la Loire depuis Tours jusqu'à Angers pour des raisons économiques et commerciales ne peut s'effectuer qu'à partir du 31 décembre 1793, et à cette seule condition « *Qu'en aucun cas les brigands ne puissent profiter de cette disposition pour repasser cette rivière* ». (72)

Le Comité de Salut public prépare également l'offensive sur Noirmoutier occupée par Charette. Le général Haxo pourra « *faire attaquer le plus promptement possible l'île de Noirmoutier, en chasser les brigands* ». (73) Il devra la retarder pour la toute fin 1793. Haxo est autorisé à reprendre son expédition contre Charrette et Noirmoutier « *s'il juge que la ville de Nantes est hors de danger de la part des brigands* ». (74) Quelques arrêtés concernent la nomination de généraux. Dès août 1793, Robespierre et le Comité de Salut public mettent beaucoup d'espoir dans l'arrivée de l'armée de Mayence commandée par Kléber. (75) « *Si l'armée de Mayence est animée du vrai républicanisme, le flambeau de la guerre civile est éteint dans la Vendée* ». (76) L'armée de Mayence sera victime en septembre 1793 des calculs hébertistes visant à s'accaparer du commandement militaire.

L'arrêté le plus célèbre daté du 27 novembre-7 frimaire concerne la nomination comme commandant de l'armée de l'Ouest du général Turreau, tandis qu'il précise également que Marceau assurera l'intérim avant son arrivée. Rédigé par Barère, Robespierre le signe avec Barère, Carnot et Billaud-Varenne. (77) Le plan de Turreau, d'une répression féroce accrue en Vendée, et connu sous le nom de « colonnes infernales » (78) est un échec. Désavoué par le Comité de Salut public, Turreau est écarté, puis éloigné en mai 1794. D'autres généraux sont inquiétés par le Comité de Salut public, alerté de leurs agissements coupables, comme Huché (79), parfois réintégré sur poste après examen, d'autres carrément exécutés, comme le général Westermann, pour des accointances, il est vrai, avec les factions parisiennes. Dans un discours non prononcé sur la faction « de Fabre d'Églantine » et rédigé vers la fin de nivôse an II, Robespierre dresse un portrait à charge du général Westermann « *ce ridicule fanfaron, ce coupable et lâche intrigant* ». (80) « *Westermann, digne messenger de Dumouriez, qui, destitué, a été, au mépris des lois, reprendre le commandement d'une brigade en Vendée; qui dernièrement, contre les ordres du Comité de Salut public, a osé distribuer aux habitants de la Vendée trente mille fusils, pour ressusciter la rébellion; venu ensuite à Paris, sans congé, pour cabaler contre le gouvernement avec les Bourdon, les Fabre d'Églantine et les Philippeaux; Westermann, absous de tous les crimes aux yeux de ces derniers par quelques succès*

partiels dans la Vendée, exagérés par lui-même avec une impudence rare; mais destitué par le Comité de Salut public comme un intrigant dangereux et coupable ». (81)

Robespierre a contribué à gagner la guerre contre la Vendée insurgée, suivant parfaitement les événements, mais de manière collective, au sein du Comité de Salut public où l'on retrouve en premier lieu les noms de Barère, Carnot et Prieur de la Côte d'Or, notamment sur les initiatives militaires à prendre. C'est d'ailleurs ce dernier qui écrit une lettre aux représentants en mission Garnier (de Saintes) et Le Carpentier le 30 octobre 1793 pour affirmer que « *Bientôt les derniers de ces abominables brigands sont enfin exterminés* ». (82)

Au final, en étudiant les discours, les arrêtés du Comité de Salut public signés de sa main et les manuscrits divers conservés, quel bilan peut-on tirer des convictions profondes et des actions de Robespierre concernant la révolte Vendéenne?

Comme ses contemporains révolutionnaires Montagnards, il crut à un complot fomenté avec des « *ramifications de toutes les conspirations* ». (83) Ce vaste complot englobait, selon lui, les Girondins et les fédéralistes, tous ceux qui se dressaient contre la Convention montagnarde. A l'été 1793, la Révolution est en péril et pour sa survie, Robespierre associe la lutte contre les ennemis de l'extérieur et ceux de l'intérieur. « *Occupons-nous du soin de défendre Paris, que j'appelle la citadelle de la liberté, et d'écraser les ennemis de la Vendée* ». (84)

A la Convention, il s'emporte contre les députés de la droite qui prônent la clémence contre les chefs girondins déchus: « *Quoi! C'est au moment où les brigands de la Vendée ravagent nos départements, que l'audace de leurs complices s'éveille dans notre sein, et que nous entendons dans cette enceinte les cris de la révolte! [...] C'est ici qu'on tient le langage de la Vendée, et des administrateurs qui la soutiennent* ». (85)

La division s'ajoute à la trahison et au complot « *Le germe de la division, nous l'avons cru, n'est point anéanti dans les départements insurgés; ils sont la Vendée à nos yeux* ». (86)

Face au danger de la coalition des oppositions (fédéralisme, royalisme, coalisés, Vendée) à l'été 1793, Robespierre sonne la mobilisation générale. Il est l'homme du « Salut public ». « *Bientôt nous serons forcés de faire lever la France entière pour détruire les rebelles de la Vendée* ». (87)

Cependant, une fois la Vendée vaincue, Robespierre ne brandit plus l'épouvantail vendéen, et en 1794 la Vendée disparaît presque entièrement de la rhétorique de ses discours. Lors de la discussion sur la loi de la police générale le 27 germinal an II-16 avril 1794, on envisageait d'interdire l'approche de la Vendée à tout noble ou « voyageur étranger ». Robespierre s'y opposa et obtint gain de cause. (88)

Faut-il terminer cette étude par une anecdote? Il y a une dizaine d'années, un historien contre-révolutionnaire et anticommuniste présentait Robespierre comme le « bourreau en chef »! Son nom? Courtois! Comme celui qui, il y a plus de 225 ans, truquait et falsifiait les papiers de Robespierre afin d'en construire la « légende noire ». ça ne s'invente pas, incroyable, non?

Bruno DECRIEM (mai 2020) A.R.B.R.

NOTES:

1: Martin Jean-Clément, *La Vendée de la mémoire 1800-2018*, Paris, Perrin, 2019.

2: Martin Jean-Clément, *La guerre de Vendée 1793-1800*, Paris, Seuil, 2014.

Martin Jean-Clément, *Blancs et bleus dans la Vendée déchirée*, Paris, Gallimard, 1993.

3: Martin Jean-Clément, *La Vendée et la Révolution*, Paris, Perrin-Tempus, 2007.

4: Bulletin « *L'incorruptible* » de l'A.R.B.R. (Amis de Robespierre pour le Bicentenaire de la Révolution) n° 18, 1er trimestre 1994.

« Vendée: le refus de la falsification » par Bruno Decriem, p. IV et V.

5: Martin Jean-Clément, *Le Puy du fou, en Vendée L'histoire mise en scène*, Paris, L'Harmattan, 2009.

6: Bouloiseau Marc, *Le Comité de Salut public*, Paris, Presses Universitaires de France-Que sais-je?, 1980 (1ere édition, 1962)

7: *Œuvres de Maximilien Robespierre Discours tomes IX et X*, Paris, Société des études robespierristes, 2011. (Ensuite nommées OMR) Tome X, Vendée dans Index général, 640.

8: *OMR-IX*, 332, Convention, 23 mars 1793.

9: *Op. cit.*, 552, Jacobins, 12 juin 1793.

10: *Ibid.*

11: *OMR-IX*, 577, Convention, 18 juin 1793.

12: Biard Michel et Linton Marisa, *Terreur! La Révolution française face à ses démons*, Paris, Armand Colin, 2020.

13: *OMR-IX*, 481-482, Convention, 8 mai 1793.

14: *Ibid.*

15: *Op. cit.*, 486.

16: *OMR-X*, 49, Convention, 2 août 1793.

17: *OMR-IX*, 485, Convention, 8 mai 1793.

18: *OMR-IX*, 489, Jacobins, 8 mai 1793.

19: Martin Jean-Clément, *La Vendée et la Révolution*, op. cit. 61-85: A propos du « génocide vendéen ».

20: *OMR-IX*, 487, Jacobins, 8 mai 1793.

21: *OMR-IX*, 592, Convention, 24 juin 1793.

22: *OMR -X*, 68, Convention, 12 août 1793.

23: *OMR-X*, 134, Convention, 3 octobre 1793.

24: *OMR-X*, 287, jacobins, 6 nivôse-26 décembre 1793.

25: Biard Michel, *Missionnaires de la République Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002. (Réédition, Vendémiaire, 2015)

26: *OMR-X*, 268, Jacobins, 3 nivôse-23 décembre 1793.

- 27: OMR-IX, 577, Convention, 18 juin 1793.
- 28: OMR-X, 107, Jacobins, 11 septembre 1793.
- 29: *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*, par E.B. Courtois, Paris, Maret Libraire, An III de la République, pièce LI, 191-192.
AN F7 4436-1 plaquette 3 pièce 102.
- 30: OMR-X, 332, fin de nivôse an II, discours non prononcé sur la faction Fabre d'Églantine.
- 31: OMR-X, 529, Jacobins, 26 messidor-14 juillet 1794.
- 32: *Op. cit.*, 528.
- 33: Gomez-Le Chevanton Corinne, *Carrier et la Révolution française en 30 questions*, La Crèche, Geste Éditions, 2004.
- 34: Soboul Albert, *Dictionnaire Historique de la Révolution française*, Paris, P.U.F., 1989.
193-194: Carrier Jean-Baptiste par Serge Bianchi.
- 35: Gascar Pierre, *L'ombre de Robespierre*, Paris, Gallimard, 1979.
- « *Les affaires d'Etat sont mes affaires de cœur* » *Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution 1775-1810*, présentées par Annie Duprat, Paris, Belin, 2016.
- 36: *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. Supprimés ou omis par Courtois*, Genève, Mégariotis Reprints, 1978, tome troisième, 47.
- 37: *Op. cit.*, 44.
- 38: *Op. cit.*, 50.
- 39: Aulard Alphonse, *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, Paris, Imprimerie nationale, 1897, volume 10, 724-725. AN AF II 278.
- 40: *Op. cit.*, 777-778. AN AF II 37 pl. 297 p. 129.
- 41: *Ibid.*
- 42: *Ibid.*
- 43: *Op. cit.*, 778. AN AF II 37 pl. 297 p. 122.
- 44: OMR- IX, 552, Jacobins, 12 juin 1793.
- 45: OMR-X, 57, Convention, 7 août 1793.
- 46: *Op. cit.*, 101, Jacobins, 6 septembre 1793.
- 47: AN F7 4436.

- 48: Mathiez Albert, *Études sur Robespierre*, Paris, Messidor/Éditions Sociales, 1988. 200-219, Le carnet de Robespierre.
- 49: Vovelle Michel, *La Révolution contre l'Église de la Raison à l'Être Suprême*, Bruxelles, Complexe, 1988.
- 50: *OMR-IX*, 582, Convention, 18 juin 1793.
- 51: *Ibid.*
- 52: *OMR-X*, 195, Jacobins, 1er frimaire an II-21 novembre 1793.
- 53: *Op. cit.*, 235, Convention, 15 frimaire an II-5 décembre 1793.
- 54: *Op. cit.*, 236.
- 55: *Op. cit.*, 237.
- 56: *OMR-IX*, 552, Jacobins, 12 juin 1793.
- 57: *Op. cit.*, 598, Convention, 27 juin 1793. Archives Parlementaires, LXVII-67, 603.
- 58: Joseph Bara (1779-1793), *Pour le deuxième centenaire de sa naissance*, Paris, ville de Palaiseau et Société des Études Robespierriéristes, 1981.
- 59: *OMR-X*, 292-293, Convention, 8 nivôse an II-28 décembre 1793.
- 60: *Ibid.*
- 61: Mathiez Albert, *op. cit.*, 217.
- 62: *OMR-X*, *op. cit.*
- 63: *OMR-X*, 460, Convention, 18 floréal an II-7 mai 1794.
- 64: *La mort de Bara*, Avignon, Musée Calvet, 1989.
- 65: Decriem Bruno, *Recueil des actes du Comité de Salut public signé de Robespierre*, Arras, Les Amis de Robespierre pour le Bicentenaire de la Révolution, (A.R.B.R.), 1998. 14, 44, 54, 57, 61, 66, 67, 76, 77, 102, 105, 112, 113, 128, 129, 133, 168, 175, 199, 200, 243.
- Aulard Alphonse, *op. cit.*
Tome VIII-8, 91, 128, 199, 266-268.
Tome IX-9, 4-5, 200, 301, 302, 343-344, 513-514, 720, 772.
Tome XI-11, 39.
Tome XII-12, 53-54, 638, 639.
- 66: Arrêté du 27 novembre 1793-7 frimaire an II rédigé par Barère. AN AF II 278 pl. 2330 p. 56.
- 67: *Ibid.*

- 68: Arrêté du 7 novembre 1793-17 brumaire an II rédigé par Barère. AN AF II 278.
- 69: Arrêté du 28 décembre 1793-8 nivôse an II rédigé par Barère. AN AF II 295.
- 70: Arrêté du 12 décembre 1793-22 frimaire an II rédigé par Carnot. AN AF II 278 pl. 2330 p. 84.
- 71: Arrêté du 3 novembre 1793-13 brumaire an II rédigé par Barère. AN AF II 278.
- 72: Arrêté du 31 décembre 1793-11 nivôse an II rédigé par Carnot. AN AF II 278 pl. 2331 p. 5.
- 73: Arrêté du 17 octobre 1793 rédigé par Barère. AN AF II 278.
- 74: Arrêté du 4 décembre 1793-15 frimaire an II rédigé par Prieur de la Côte d'Or. AN AF II 278 pl. 2330 p. 74.
- 75: Kléber, *Mémoires politiques et militaires Vendée 1793-1794*, Paris, Tallandier, 1989.
- 76: Decriem Bruno, *op. cit.*, 14.
- 77: Arrêté du 27 novembre 1793-7 frimaire an II rédigé par Barère. AN AF II 278 pl. 2330 p. 54.
- 78: Martin Jean-Clément, *La Vendée et la Révolution, op. cit.* 86-107, Le cas de Turreau et des colonnes infernales.
- 79: Arrêté du 17 avril 1794-28 germinal an II rédigé par Barère. AN AF II 278 pl. 2331 p. 85.
- Arrêté du 17 avril 1794-28 germinal an II rédigé par Barère. AN AF II 278 pl. 2331 p. 84.
- Arrêté du 30 mai 1794-11 prairial an II rédigé par Carnot. AN AF II 304.
- 80: *OMR-X*, 338, Discours non prononcé sur la faction Fabre d'Églantine, fin nivôse an II.
- 81: *Ibid.*
- 82: Lettre du Comité de Salut public du 30 octobre 1793-9 brumaire an II à Garnier (de Saintes) et le Carpentier rédigée par Prieur de la Côte d'Or. AN AF II 268 pl. 2257 p. 36.
- 83: Arrêté du 17 avril 1794-28 germinal an II rédigé par Barère. AN AF II 278 pl. 2331 p. 85.
- 84: *OMR-IX*, 590, Jacobins, 23 juin 1793.
- 85: *OMR-IX*, 591, Convention, 24 juin 1793.
- 86: *OMR-X*, 72, Convention, 14 août 1793.
- 87: *OMR-IX*, 571, Convention, 16 juin 1793.
- 88: *OMR-X*, 437, Convention, 27 germinal an II-16 avril 1794.

